

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion au cours de l'exercice 2020

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1er janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Noville, du 15 juin 2015, article 93,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions légales en la matière, notre rapport sur la gestion de l'année écoulée et soumettre à votre approbation les comptes de la Bourse communale arrêtés au 31 décembre 2020.

INTRODUCTION

Le rapport de gestion a pour but de renseigner le Conseil communal sur les activités de l'administration communale, en toute objectivité et de manière succincte. Il résume les faits particuliers de l'année concernée sans mentionner les intentions de la Municipalité pour les exercices à venir, ni les projets à l'étude ou en cours.

CONSEIL COMMUNAL

Composition

BUREAU DU CONSEIL			
Président	Monsieur	PELLET	Yves
1 ^{ère} Vice-Présidente	Madame	DAPPLES DÜNNER	Antoinette
2 ^e Vice-Président			
Scrutatrices	Madame	FAVROD	Sandra
	Madame	STETTLER	Laurence
Scrutatrice suppléante	Madame	FAVROD	Lysiane
Scrutateur suppléant	Monsieur	SALAZAR	Francisco
Secrétaire	Madame	BERNARD	Esther

M. Manuel Hayoz a occupé la présidence du Conseil communal jusqu'au 3 novembre 2020. M. Yves Pellet, 1^{er} Vice-Président, a assuré l'intérim jusqu'au 10 décembre 2020. Il a été élu à la présidence du Conseil communal lors de la séance du 11 décembre 2020. Le poste de 2^e Vice-Président est vacant à la fin de l'année 2020.

Mme Esther Bernard a occupé le poste de Secrétaire du Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2020. Elle avait remis son mandat par courrier à M. Hayoz lors de la séance d'octobre.

COMMISSIONS	MEMBRES		
COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	M.	BERNARD	Daniel
	M.	CARREL	Christophe
	M.	DUMONT	Alain
	Mme	FAVROD	Lysiane
	M.	PERNET	G�rard Etienne
	M.	GRANGIER	Derek, suppl.
COMMISSION D'URBANISME	M.	CHATELAN	Nicolas
	M.	TERRETAZ	Jean-Luc
	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	M.	PELLET	Yves, suppl.
EPUDEHL	M.	BARMETTLER	Ferdinand
	M.	BR�NNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	Mme	STETTLER	Claude-Alain
	M.	GUTKNECHT	Fabienne, suppl.
RECOURS D'IMP�T	M.	TERRETAZ	Jean-Luc
	M.	MEIER	Thomas
	M.	PERNET	G�rard Etienne
	M.	BARMETTLER	Ferdinand, suppl.

Membre d l gu  au Groupement forestier des Agittes (GFA)

M.	BERNARD	Daniel
----	---------	--------

Membre d l gu  au Conseil d' tablissement scolaire

Mme	TROLLUX DA CAMPO	Ga�lle
-----	------------------	--------

Sommaire des séances

Trois séances du Conseil communal ont eu lieu en 2020 : les 18 juin, 27 octobre et 11 décembre.

Mercredi 18 juin 2020

- Rapport de gestion et comptes 2019, adopté à l'unanimité.
- Présentation de M. Gabriel Clément, Responsable du secteur « Conseil – acquisition » chez SATOM SA, du système GastroVert Private, collecte des restes d'aliments ;
- Assermentation de M. Jacques Jordan en tant que membre du Conseil, à la suite de la démission de Mme Sandie Nicaty ;
- Nomination de Mmes Antoinette Dapples Dünner, Muriel Auberson et M. Thomas Meier en tant que délégués à l'ASPIHL ;
- Nomination de MM. Ferdinand Barmettler, Nicolas Chatelan et Francisco Salazar, en tant que membres de la commission *ad hoc* pour l'examen du préavis « Epuration Noville nord », M. Jacques Jordan étant nommé membre suppléant ;
- Nomination à l'identique des membres du Bureau, de juillet 2020 à juin 2021.

Mardi 27 octobre 2020

- Préavis N° 01-2020, du 28 septembre 2020, relatif à la prolongation de servitude de superficie pour les chalets du Grand-Canal, adopté à l'unanimité.
- Préavis no 02-2020, du 28 septembre 2020, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, accepté à la majorité, avec une abstention.
- Assermentation de M. Alain Piotuch en tant que membre du Conseil, à la suite de la démission de M. Franck Löchel Favrod.

Vendredi 11 décembre 2020

- Préavis n° 03-2020, du 09 novembre 2020, relatif à la demande de crédit de CHF 1'307'155.- pour la mise en séparatif EC et EU – Chemin du Battoir – Route des Saviez et remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie, accepté à la majorité, aucune abstention.
- Préavis n° 04-2020, du 09 novembre 2020, relatif à l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle », accepté à la majorité, avec 2 abstentions.
- Préavis n° 05-2020, du 09 novembre 2020, relatif au budget de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2021, accepté à la majorité, avec 1 abstention.
- Réponse de la Municipalité au postulat du 06 décembre 2019, déposé par M. Daniel Bernard « Pour une vitesse modérée dans le hameau de Crebelley », accepté à la majorité, avec 1 abstention.
- Election de M. Yves Pellet, en qualité de Président.
- Election de Mme Antoinette Dapples Dünner, en qualité de première Vice-Présidente.

VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES

9 février 2020

- Initiative populaire du 18.10.2016 « Davantage de logements abordables »
Projet rejeté à 63.53% à Noville. Taux de participation : 38.30%
Projet rejeté à 57.1% au niveau suisse
- Modification du 14.12.2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle) :
Projet accepté à 71.54% à Noville. Taux de participation : 37.85%
Projet accepté à 63.1% au niveau suisse

27 septembre 2020

- Initiative populaire du 31.08.2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »
Projet rejeté à 60.00% à Noville. Taux de participation : 62.41%
Projet rejeté à 61.7% au niveau suisse
- Modification du 27.09.2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)
Projet accepté à 57.04% à Noville. Taux de participation : 62.70%
Projet rejeté à 51.90% au niveau suisse
- Modification du 27.09.2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)
Projet accepté à 58.84% à Noville. Taux de participation : 62.56%
Projet rejeté à 63.20% au niveau suisse
- Modification du 27.09.2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)
Projet accepté à 78.93% à Noville. Taux de participation : 62.26%
Projet accepté à 60.3% au niveau suisse
- Arrêté fédéral du 20.12.2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat
Projet rejeté à 54.55% à Noville. Taux de participation : 62.70%
Projet accepté à 50.1% au niveau suisse

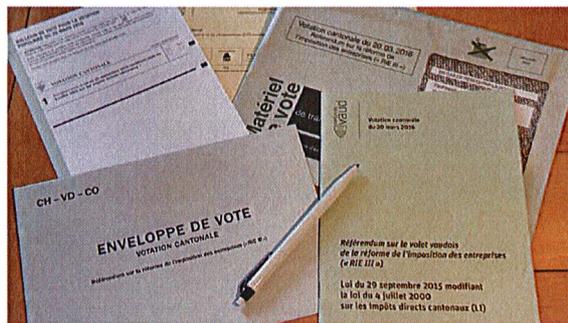
29 novembre 2020

- Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »
Projet accepté à 53.26% à Noville. Taux de participation : 41.18%
Projet rejeté au niveau suisse car la double majorité (peuple – cantons) n'a pas été atteinte, malgré l'acceptation du peuple à 50.73%

- Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »
Projet rejeté à 54.55% à Noville. Taux de participation : 41.18%
Projet rejeté à 57.45% au niveau suisse

REGISTRE CIVIQUE

Le Greffe municipal tient à jour le registre civique ou rôle des électeurs de Noville. Le rôle évolue selon les arrivants et départs des habitants de Noville, mais aussi selon l'atteinte de la majorité pour les jeunes suisses, les naturalisations et les décès.



Au 31 décembre 2020, le registre civique comprenait :

sur les plans :	Suisse				Étrangers				Total
Fédéral et cantonal	F	346	H	330					676
Communal	F	346	H	330	F	68	H	78	822

MUNICIPALITE

<p>KARLEN Pierre-Alain Syndic</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Roland Mooser</i></p>		<p>Administration générale Intérêts généraux Personnel communal Assurances Finances Aménagement du territoire Camping Service de défense contre l'incendie</p>
<p>BALLIF GROGNUZ Corinne Vice-Syndique</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Reynald Daenzer</i></p>		<p>Contrôle des habitants Sécurité sociale Hôpitaux Protection civile Affaires culturelles Tourisme Parcs, cimetièrre, place de sports</p>
<p>DAENZER Reynald Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Pierre-Alain Favrod</i></p>		<p>Ports Rives et cours d'eau Formation Jeunesse Formation professionnelle Gestion et tri des déchets</p>
<p>FAVROD Pierre-Alain Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>Mme Corinne Ballif Grognuz</i></p>		<p>Terrains communaux Forêts Vignes Epuratation des eaux usées Service des eaux</p>
<p>MOOSER Roland Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Pierre-Alain Karlen</i></p>		<p>Police Bâtiments Constructions Temple et cultes Eglises Routes Signalisation Eclairage public</p>

La Vice-Présidence est assurée chaque année par un autre Municipal. Pour l'année 2020-2021, c'est Mme Corinne Bailif-Grognuz qui endosse cette fonction.

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN KARLEN, SYNDIC

ADMINISTRATION GENERALE ET INTERETS GENERAUX

La Municipalité se doit de relever avec satisfaction l'importance ainsi que la bienfaisance de tous les travaux entrepris ou encore en cours d'exécution. Les procédures administratives deviennent toujours plus lourdes et compliquées. De nombreux quérulents se manifestent souvent avec véhémence et recourent quasi systématiquement à des services juridiques ou des avocats. De plus, la volonté centralisatrice de l'État, ainsi que les contraintes qu'exercent certains services pléthoriques développant des thérapies d'occupation, ne simplifient aucunement la tâche des administrations communales. En effet, les compétences des communes sont de plus en plus réduites et le fait de ne plus avoir pratiquement de réelles prérogatives s'avère parfois frustrant pour les édiles qui souhaitent développer des projets et s'engager sur de nombreux dossiers.

Aussi, voulons-nous être reconnaissants envers nos collaborateurs des services communaux administratifs et techniques, ainsi que ceux qui sont sur le terrain, pour leur disponibilité et leur efficacité que tous les concitoyens sauront apprécier à leur juste valeur.

Séances de la Municipalité

La Municipalité a tenu 38 séances, fixées le lundi matin. Les municipaux, déjà bien chargés par de nombreuses séances internes ont assisté à d'abondantes conférences, réunions, manifestations, séances d'information et de travail, entretiens, réunions ou visites de chantiers, réunions et commissions inter-municipales, interrégionales, cantonales, et inter-cantonales, assemblées générales, comités de pilotage, comités directeurs, conseils d'établissements, séances d'adjudication, visites d'études d'avocats ou de notaires, groupes de travail, entrevues avec diverses commissions, etc. A relever qu'en cette année de restrictions, plusieurs séances ont eu lieu par visioconférences, mais également en présentiel. La salle du Cotterd s'est montrée très utile pour les séances de Municipalité et pour d'autres, à 8 à 10 participants.

Réceptions de la Municipalité

La Municipalité a pour coutume d'organiser le premier jeudi du mois de novembre la traditionnelle réception des Aînés, organisée par l'épouse du Syndic, Mme Françoise Karlen. En raison de la situation sanitaire, cette soirée a dû être annulée. La Municipalité a d'ores et déjà averti les personnes concernées qu'une rencontre devrait avoir lieu au printemps 2021, pour autant que les conditions le permettent.

La réception des jeunes citoyennes et jeunes citoyens a lieu tous les deux ans. La prochaine rencontre devrait avoir lieu en 2021, si les conditions le permettent.

Collaborations régionales (district et canton)

Primordiales, les collaborations intercommunales, régionales et cantonales concernant différentes problématiques toujours plus nombreuses et complexes se posant aux autorités, se pratiquent

dans d'excellentes conditions. Lesdites coopérations interviennent notamment dans les domaines suivants : Syndicat des Fourches (Comité directeur et Commission intercommunale de coordination), Instruction publique (Commission consultative des Ecoles) et ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac), gendarmerie, ORPCi (Office Régional de Protection Civile), COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire), AigleRégion et Chablais Région, projet Agglo Rivelac, ECF (canal du Haut-Lac), COPIL delta de la 3^{ème} Correction du Rhône, EPUDEHL, SIGE, GEDECHABLAIS (gestion et tri des déchets du Chablais), SATOM SA (pour le traitement des ordures ménagères), ASANTE SANA, Réseau Santé Haut-Léman, APS (Association Premiers-Secours), SDIS du Haut-Lac et Jeunes Sapeurs-Pompiers, Commission consultative des Grangettes, Groupement Forestier des Agittes, Services de la chasse et de la pêche, Services des Eaux et des Forêts, ainsi que de nombreuses représentations aux manifestations associatives, culturelles et sportives. Enfin, dans le cadre de l'UCV, le syndic représente le district au sein du groupe Bourgs et Villages, le pendant du groupe des Villes. Il représente également les communes du Cercle au sein du CA de la SGPR (*Société du Gaz de la Plaine du Rhône* SA) et de l'Etat-major HOLDIGAZ, ainsi que les communes du district au sein du CA des TPC.

Relations avec la Préfecture et les différents services administratifs du district et du canton

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par Mme la Préfète. L'inspection, opérée par Mme Patricia Dominique Lachat, s'est déroulée au sein de la commune, le 17 décembre 2020.

De surcroît, la Préfète participe aux séances qui réunissent sporadiquement les secrétaires municipaux du district pour transmettre des consignes et des procédures du Conseil d'Etat, notamment à la veille des votations ou élections. De même, 4 séances annuelles permettent aux syndics du district de se retrouver pour recevoir des informations ou des directives du canton, par l'entremise de la préfète. Dites rencontres entre pairs permettent également d'échanger des expériences enrichissantes ou des pratiques locales ou régionales intéressantes. Les vagues pandémiques ont quelque peu perturbé le bon déroulement de ces séances. En effet, celle du 22 avril s'est déroulée par visioconférence, donc en distanciel, celle du 24 juin, à Chessel, a pu se tenir en présentiel, de même que celle du 30 septembre à Corbeyrier. La dernière de l'année a été supprimée.

Concernant les comptes communaux, un entretien annuel est planifié à la Préfecture avec le Boursier, dès le dépôt des documents. Madame la Préfète effectue différents contrôles et s'assure de l'intégralité des pièces fournies.

En outre, M. Manuel Hayoz et Mme Esther Bernard respectivement Président et Secrétaire du Conseil communal ont pris part, en novembre dernier, à la réunion des présidents et secrétaires des Conseils communaux et généraux du district. Différentes indications sur le déroulement des séances, ainsi que sur la transmission des informations ont été données au cours de cette réunion. Cette intéressante rencontre annuelle permet également de partager les expériences vécues dans chaque commune.

Nous tenons particulièrement à remercier Mme la Préfète, ses collaboratrices, MM. les Chefs de Service des différents Départements, MM. les Préposés aux diverses instances cantonales, M. le Voyer, M. l'Inspecteur forestier, M. le Chef de secteur des lacs et cours d'eau, les gardiens de la faune, de la chasse et de la pêche, la Gendarmerie, ainsi que tout le personnel rattaché aux services de l'Etat pour leur constante et précieuse collaboration.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire municipale	VUILLEMIN Laurence
Secrétaire municipale adjointe	PICCAND Sophie
Bureau technique	JUAREZ Nathalie
Boursier communal	CAPT Pierre-André
Préposée à l'Office de la population	TORRENTÉ Marcelle
Chef de la Voirie	JORDAN Didier
Employé de la Voirie	COSTANTINO Patrick
Employé de la Voirie	MAI Daniel
Employé de la Voirie	WYSS Daniel
Garde-Ports	SAUGY Yael
Garde-Police	VANNAY André
Concierge du Collège	PIOTUCH Alain

Un changement est intervenu au Greffe municipal durant l'année 2020. Mme Virginie Cossetto-Fankhauser a quitté son poste de secrétaire administrative à la fin du mois d'août. La Municipalité a mis le poste de secrétaire municipale adjointe au concours durant l'été et Mme Sophie Piccand est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2020, engagée à 80%.

REPARTITION DES HEURES EFFECTUEES PAR LA VOIRIE

Dicastères	DÉSIGNATION	2020	2019	2018	2017	2016
11.301	Administration	124.5	182.5	254	212.5	353
16.301	Tourisme	157	155	158.5	88	226
31.301	Terrains; Fossés	762.5	870	506	702.5	875
32.3011	Forêts	5.5	4	8	15	58.5
33.301	Vignes	37.5	26.5	47	59.5	34
35.301	Bâtiments	**1'527	**1'227.5	**1'268.5	**1'192	**1'126.5
42	Urbanisme	0	18.5	8	5	0
43.301	Routes	1'520.5	1'831.5	1'982	1'649	1'367
44.301	Parcs, place de sports, cimetièr	748	730	925.5	816	774.50
45.301	Gestion Déchets	1'323	952	1235	1445.5	1'084
46.301	Épuration	2.5	18.5	24	3	12
47.301	Cours d'eau, Rives, ports	374.5	326	395	284	381
58.301	Temple, Cultes	25	46.5	58.5	82.5	74.50
60.301	Police signalisation	244	288	293.5	224	212.50
65.301	SDIS	48.5	45.5	58.5	48.5	37.50
66.301	Protection civile	0	0	0	0	0
81.301	Service des eaux	286.5	557	539	397.5	609.50
82	Service électrique	0	0	1.5	0	82
	Véhicules	197.5	185		114	44
total		7'384	7'464	6'211.5	7'338.5	7'351.50

**Bâtiments :

Cptes n°341 : Dépôt voirie « cuisine » = 25 / 351 : Le Collège = 439.5 / 352 : Le Battoir = 739.5 / 353 : Eglise = 80 / 354 : Le Cotterd = 201 / 355 : Cimetière (morgue) = 1.5 / 3561 : Local service du feu (Crebelley) = 2 / 3562 : Dépôt Crebelley (char à bétail) = 0 / 3563 : Couvert fontaine (Crebelley) = 0 / 3564 : Refuge Râpes des Tannes (Crebelley) = 38.5 / 357 : Cabanon garde-port en Chau Rossat = 0

FINANCES

Le budget de l'année 2020 adopté par le CC prévoyait :

• RECETTES	Fr.	5'108'485.00
• DÉPENSES	Fr.	5'327'375.20
• EXCEDENT DE CHARGES DE L'EXERCICE	Fr.	218'890.20

Les comptes bouclés au 31 décembre 2020
s'établissent comme suit :

□ RECETTES	Fr.	6'321'587.22
□ DÉPENSES	Fr.	6'302'370.86
□ EXCEDENT DE RECETTES DE L'EXERCICE	Fr.	19'216.36

Ci-dessous : RÉSULTATS 2018- 2019

	2018	2019
▶ RECETTES	6'442'608.04	6'331'336.91
▶ DÉPENSES	6'414'089.18	6'302'686.05

Les résultats de l'année 2020 nous permettent d'effectuer
les amortissements suivants :

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

↘ Bâtiments	Compte 354.331.20	3'350.00	Amortissements Fr. 346'080.-
↘ Urbanisme	Compte 42.331.00	20'000.00	
↘ Routes - Les Fourches	Compte 43.331.10	81'000.00	
↘ Réfection des dessertes agricoles	Compte 43.331.20	27'200.00	
↘ Épuration - Les Fourches	Compte 46.331.10	50'000.00	
↘ Grand Canal	Compte 47.331.30	26'000.00	
↘ Eaux	Compte 81.331.00	76'400.00	
↘ Eaux les Fourches	Compte 81.331.10	52'000.00	
↘ Eaux	Compte 81.331.11	6'200.00	

↳ Serv. électrique "Fourches"	Compte 82.331.10	3'630.00
↳ Serv. électrique p.01-2011"	Compte 82.331.11	300.00
AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE		
↳ RC 780 Les Fourches	Compte 43.332.10	340'000.00

NOVILLE EN CHIFFRES

OBJET	2020	2019	2018	2017	2016	
HABITANTS total CH et étrangers	1187	1191	1128	1061	1'058	
ENFANTS de moins 16 ans CH-E	241	239	229	215	215	
ÉTRANGERS	303	318	294	270	269	
ÉLECTEURS	Suisses	676	665	632	611	608
	Étrangers	146	103	124	130	116
INDUSTRIES inscrites au RC	90	86	79	78	75	
ENTREPRISES non inscrites au Registre du Commerce, agriculture, etc.	13	14	19	20	24	
POMPIERS OFFICIERS SS-OFF. SUP. quartier-maître SOUS-OFFICIERS SAPEURS	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	
COMPTES (en mio)						
RECETTES	6.321	6.331	6.442	5.783	5.263	
DÉPENSES	6'302	6.302	6.414	5.909	5.241	
DÉCHETS TRANSPORTÉS à LA SATOM (en tonnes) :	450	395	360	336	312.81	
➤ Ordures ménagères	300	279	268	239	214.24	
➤ Déchets encombrants, bois, etc.	150	116	92	97	90.22	
SA COMPOST RIVIERA-CHABLAIS & SATOM (en tonnes)	121	99	98	117	103.09	
➤ Déchets verts (ligneux, branches) propres	121	99	98	117	97.42	
➤ Déchets verts souillés					5.67	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Plans partiels d'affectation (PPA)

SAF – Les Fourches

L'effort principal aura porté sur la finalisation des aménagements de la RC 780, notamment signalisation et marquage, entre le giratoire des Fourches et celui du Pré-de-la-Croix, tronçon sur lequel les voies de débord ont été supprimées. Les arrêts de bus, les trottoirs ainsi que les pistes cyclables ont été réalisés, notamment pour améliorer les dessertes (transports publics et mobilité légère) jusqu'à l'Hôpital Riviera-Chablais. A relever qu'un correctif intelligent a permis de modifier le marquage sur la voie de bus pour sécuriser l'entrée chez ALDI. En matière de transports publics, il convient de préciser que la compagnie de bus VMCV qui s'imaginait pouvoir facturer à Noville une participation financière exorbitante n'a pas obtenu gain de cause dès lors que le tronçon Villeneuve – Rennaz restera en trafic régional, donc payé par le Canton et la Confédération.

Après de nombreuses péripéties et autres complications internes typiquement villeneuvoises, en relation avec la saga du nouveau Pont sur l'Eau-Froide qui donne entière satisfaction, le pont de l'ancienne pénétrante dans Villeneuve relève désormais du réseau de mobilité douce.

Dans le programme de travail du SAF, le pont des Belles-Fourches qui relie par le sud le quartier des Belles-Fourches au Pré des Fourches a pu être exécuté en 2020, malgré quelques difficultés techniques liées aux forages et aux normes d'hygiène et de distanciation sanitaire sur le chantier.

Pour analyser l'évolution de la situation et pour prendre les bonnes décisions au bon moment, notamment en termes d'implantations plus ou moins judicieuses, le syndicat AF, la Commission de classification et la Commission de coordination intercommunale, assurant le suivi et la promotion des dossiers, se réunissent dorénavant seulement à la demande. La clé finale de répartition a été mise à l'enquête publique. Mais comme il y a eu de nombreux recours et oppositions, dont certains sont encore en cours de procédure, l'année a été consacrée au suivi des cas litigieux. Dès lors, il n'a pas été possible de boucler les travaux du SAF en 2020, d'autant plus que l'Etat a bloqué nos projets de modification du PA des Saviez (passage en zone mixte) et de la Mouniaz, car il s'agit désormais de mettre en place une SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) qui devra s'inscrire dans le Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA), voulu par le canton et la Confédération.

La DGTL (*Direction générale du Territoire et du Logement*), exigeant toujours davantage d'études complémentaires, avait accepté de dissocier les dossiers pour éviter de bloquer l'ensemble des projets en cas d'oppositions. Toutefois, une coordination assez soutenue est exigée en ce qui concerne les opérations de mise en conformité. Ce dossier qui avait été **soumis à l'examen préalable au printemps 2017** en est maintenant à sa quatrième année de tractations et discussions pour obtenir de nouvelles déterminations allant dans le sens de nos démarches. A cause de la lenteur et de l'indécision de la DGTL et du SPEI (*Service de la promotion économique et de l'innovation*), la mise à l'enquête publique ne se fera vraisemblablement **pas avant l'automne 2022**, pour autant que les services du canton ne fixent pas d'exigences supplémentaires.

Le point central se situe désormais au niveau du financement et de la direction des travaux, travaux qui doivent être perçus comme des placements à moyens et longs termes avec des retours sur investissements, notamment au niveau des permis de construire et des taxes de raccordement qui

sont prélevées de manière anticipée, puis par les rentrées fiscales, les droits de mutation et les impôts fonciers qui suivront inmanquablement.

A ce stade, il faut souligner et rappeler que les rentrées financières ont été totalement surestimées par les bureaux d'étude, tant il est vrai que les investisseurs et les constructeurs n'ont pratiquement jamais utilisé tout le potentiel constructible en zones d'activités (indice de masse $3\text{m}^3/\text{m}^2$). En revanche, pour la zone mixte, l'IUS de 0,4 (indice d'utilisation du sol) a été exploité au maximum, avant tout pour les immeubles locatifs des Malliez.

Il faut reconnaître que la mise en application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) n'a pas facilité l'avancement des dossiers. La DGTL se montre prudente, voire réticente à tous changements, tant il est vrai que le **Diktat de Berne** est totalement avéré et que les cantons ont perdu une grande part d'autonomie mais pas autant que les communes.

Plan général d'affectation (PGA) et PPA « En Brassey »

Les études déclenchées dans le cadre du nouveau PGA communal (en remplacement du Plan d'extension 1982) ont progressé à un rythme très soutenu malgré les contraintes du canton au niveau de la DGTL qui veut absolument tout contrôler et cadrer par le biais du nouveau Plan Directeur Cantonal : surfaces d'assolement, zones à bâtir, mesures de compensation, disparition des zones intermédiaires, nouvelles directives et autres ordonnances découlant de l'application de la LAT qui a créé d'énormes problèmes et ne résout absolument rien.

Le dossier PGA de la commune ainsi que le dossier PPA En Brassey (espace intergénérationnel) ont été mis une première fois à l'enquête publique en février-mars 2017. Le projet d'EMS, ainsi que les appartements protégés ayant été sabordés par Pierre-Yves Maillard et, partant, tout le volet social soutenu par la commune, il a fallu reprendre toute l'étude. Cela étant, l'examen préalable secondaire nous a permis, malgré tout, de retravailler sur les secteurs ayant subi des modifications et des ajustements pour être remis à l'enquête publique en automne 2018. En 2019, le traitement des nouvelles oppositions après discussions serrées avec la DGTL, nous a amenés à retravailler le dossier pour une troisième mise à l'enquête publique en 2021 (initialement prévue en 2020) et relative aux quelques dossiers résiduels. Il faut reconnaître que les phases de confinement et de télétravail des divers Services de l'Etat n'ont pas accéléré les opérations durant l'année écoulée. En définitive, le PGA devrait passer devant le Conseil communal d'ici le printemps 2021.

Le PPA « En Brassey » se réduit désormais à l'édification d'un petit bâtiment à vocation touristique permettant d'accueillir une douzaine de chambres d'hôtes, en relation avec un espace de réception aménagé au rez du chalet existant.

De façon récurrente, la commune doit encore gérer de nombreuses demandes en matière d'aménagement du territoire et de promotions immobilières, notamment des projets de transformations d'habitations paysannes et autres ruraux en bâtiments locatifs. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'à partir de mai 2011, le village de Noville apparaît officiellement à l'inventaire fédéral des sites bâtis protégés (ISOS) d'importance nationale. Cette classification qui nous a été imposée par la Confédération limite considérablement les ambitions de certains promoteurs ou investisseurs qui s'imaginaient pouvoir densifier l'habitat local à souhait et surtout sans contraintes architecturales. La section des monuments historiques, une fois encore, se montre intraitable et se prononce sur tous les dossiers de transformations au cœur du village (bourg historique) et surtout aux abords immédiats de l'église et de la cure, objets architecturaux de très haute valeur (note 1).

Projet d'agglomération Rivelac

Pour rappel, les dix communes partenaires du district de la Riviera, les communes du Haut-Lac ainsi que celles de la Basse-Veveyse, n'avaient pas atteint le minimum requis en 2011 pour rester en lice quant au subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur de tout le périmètre concerné. Toutes les communes intégrées dans RIVELAC ayant refusé de poursuivre des études longues et coûteuses sur un projet de 3^{ème} génération, il a été décidé de ne pas perdre le contact et d'envisager de faire l'impasse sur le projet PA4 pour viser directement un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5).

Dans l'intervalle, la DGTL a exigé que les communes concernées établissent un **plan directeur intercommunal (PDI)** définissant des lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement, ainsi qu'un calcul du potentiel constructible dans les 15 ans. Toutes les communes de l'AGGLO ont accepté de participer à la réalisation du PDI, rendu obligatoire par le canton. De plus, et assez logiquement, les communes du Haut-Lac vont **réaliser le SGZA** (système de gestion des zones d'activités) avec RIVELAC, dans le cadre du PDI et non avec le Chablais, mais en étroite collaboration et coordination. A cet effet, les communes du Haut-Lac ont souhaité être colloquée en **ZAR (Zone d'activité régionale)** au lieu de rester en SAS (Site d'activité stratégique).

Dans ce cadre, une gouvernance structurée s'est mise en place et le Bureau du COPIL (comité de pilotage) engage maintenant du personnel, de manière progressive, pour mener à bien le projet. Pour rappel, le Bureau du COPIL ainsi que le COPIL (réunion de toutes les communes de l'AGGLO) sont présidés par le syndic de Blonay, appuyé de deux vice-présidents, à savoir le syndic de Châtel-St-Denis et le syndic de Noville qui préside également la COORIDAT.

DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (SDIS)

Effectif

L'effectif du service de défense et incendie et secours du Haut-Lac (ci-après SDIS du Haut-Lac) est composé, au 31 décembre 2020, de sapeurs répartis comme suit :

- 11 officiers
- 17 sous-officiers
- 34 sapeurs
- 10 recrues

Mutations

- 10 incorporations
- 15 démissions

Nominations au 1er janvier 2020

- Cap Claude-Alain Rechsteiner
- Sgt Tikal Becker
- Sgt Marc Progin
- App Artur Correia
- App David Courvoisier

Etat-major

L'Etat-major s'est réuni à 9 reprises.

Il est composé de :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant et responsable DAP :	Cap Massimo D'Aveni
Responsable DPS :	Cap Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Cap Claude-Alain Rechsteiner
Responsable matériel et logistique :	Plt Laurent Krenger
Quartier-Maître :	Plt Michael Genoud

Commission consultative du feu

La commission s'est réunie à 2 reprises.

Cette commission a été présidée par M. Christophe Krummenacher, Municipal de Chessel.

Les membres de la commission sont :

Chessel :	Christophe Krummenacher, Municipal Pascal Courvoisier, membre
Rennaz :	Pierre Henri Légeret, Municipal Olivier Clément, membre
Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Roche :	Eric Portner, Municipal Pierre Chammartin, membre
Villeneuve :	Dylan Karlen, Municipal Pierre Strauven, membre
SDIS :	Maj Yves Dubuis

Remarque

Le Cap Massimo D'Aveni remplaçant du commandant et le Plt Michael Genoud Quartier-Maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

Détachement de premier secours (ci-après DPS du Haut-Lac)

Le SDIS du Haut-Lac est intervenu à 94 reprises en 2020

○ Chessel	2
○ Noville	7
○ Rennaz	19
○ Roche	11
○ Villeneuve	54
○ Hors secteur	1

Par type de mobilisation :

➤ Feux	23
➤ Défense contre les hydrocarbures	11
➤ Inondation	16
➤ Assistance à évacuation de personnes	9
➤ Technique	29
➤ Divers	6

Au sujet des effectifs, le DPS respecte les recommandations de l'ECA et il est important de continuer d'incorporer chaque année des nouveaux membres, ceci dans le but d'assurer la formation de la relève et d'essayer d'anticiper les départs.

Pour les interventions en journée, la disponibilité des sapeurs-pompiers reste un problème connu des exécutifs des cinq communes et nous nous efforçons de garantir les exigences pour assurer les missions durant la journée.

On peut retenir que les interventions durant les horaires de bureau, soit entre 6 h et 18 h du lundi au vendredi ont représenté 34% de nos mobilisations

Cette année a été dynamique pour le DPS et l'ensemble des intervenants se sont engagés pour répondre aux attentes des personnes en difficultés. Un investissement de tous les instants est nécessaire pour assurer le fonctionnement de la partie opérationnel et les outils à la disposition des sapeurs-pompiers doivent être quotidiennement mis à jour, ceci pour garantir le bon fonctionnement.

Au vu de la situation sanitaire de 2020, la priorité a été d'être bienveillant et à l'écoute des membres du SDIS et de leurs familles. Cette attitude a permis de constater que nous sommes un maillon essentiel à la sécurité publique.

Instruction

L'année 2020 s'annonçait bien. En janvier comme chaque année, tous les thèmes sont prêts. Le mercredi 8 janvier, la soirée-cadre pour la répartition des exercices s'est bien passée et tous les exercices ont trouvé preneurs.

Une grande année est prévue, avec 5 EFDPS, 5 EFAPR et une nouvelle matière, l'antichute. En effet, le SDIS a acquis un set antichute pour la sécurité des intervenants lors des travaux en

hauteurs. En 2019 on a envoyé trois cadres se former comme formateur antichute. Durant l'année 2020, l'idée est de former tous les cadres à l'utilisation de ce matériel et ceci avant le mois d'août pour pouvoir le mettre en service à la rentrée. C'est un objectif ambitieux, mais réaliste, semblait-il.

Les 13-14 mars le SDIS du Haut-Lac organise en collaboration avec l'ECA le cours de base des nouvelles recrues de l'Est Vaudois qui se déroule pour la 3^e année consécutive à Villeneuve. 80 recrues, 10 instructeurs et une quinzaine de staffs sont présents. Le virus qui nous a accaparés tout le reste de l'année est déjà bien présent. D'ailleurs, le vendredi matin il manque quelques recrues et un instructeur. Un autre a dû s'en aller durant la matinée, mis en quarantaine. C'est ce jour-là que le Conseil d'État Vaudois annonce les premières restrictions valables pour le lendemain. Maximum 50 personnes... Que faire d'un cours à 100 personnes, les pompiers sont-ils concernés ou non ? Rapidement, il s'avère que la 2^e journée doit être annulée. Elle sera reconduite en juin. De là s'ensuivent 2 mois de semi-confinement synonyme d'annulation des exercices durant cette période. Très rapidement, une crainte ressort. Sans exercice la sécurité des interventions pourrait s'en ressentir... L'un de nos mots d'ordre pour l'intervention est « On s'adapte et domine ». L'instruction a donc mis en œuvre ce que le sapeur-pompier fait lors de chaque intervention. Prendre la situation comme elle est et faire le maximum pour améliorer au mieux et la rendre acceptable. Adaptation des exercices sur deux soirées au lieu d'une, entrée différée pour que les participants ne se croisent pas. Petits groupes de travail, thème revu et adapté. Création de « module de formation » qui se déroule durant le service de piquet le samedi matin en lieu et place des exercices annulés etc.

Malheureusement tous les thèmes n'ont pas pu être adaptés et sur les différents confinements certains exercices ont simplement été annulés. Le bilan des adaptations ? Heureusement les écoles de formation DPS et APR ont toutes pu être reconduites à d'autres dates et la formation n'a eu que peu à pâtir de la situation mise à part un petit retard sur le planning. L'APR aussi n'a au final eu qu'un seul exercice sur les 7 de base qui a dû être purement et simplement supprimé. Les exercices DPS et DAP ont un peu plus souffert 2 exercices des huit exercices de base annulés et un exercice a été réalisé dans le cadre des piquets du samedi matin (annulé pour le DAP). 2 cours pour les cadres ont aussi été supprimés. Et les exercices qui ont le plus souffert sur le nombre ? Les recrues qui n'ont eu que 5 des 9 exercices planifiés, les cours chauffeurs poids lourds, seulement ½ soirée sur les deux cours a eu lieu. Et pour finir, l'antichute n'a pas pu être introduite correctement et la formation et l'introduction du nouveau matériel sont reportées pour 2021.

Toutes ces adaptations et changement de thème et planning ont demandé un énorme travail de l'ensemble des cadres. Des exercices on dut être adapté ou annulé quelques jours avant d'avoir lieu, alors que tous étaient planifiés. Nous aurions pu simplement tout annuler et attendre des jours meilleurs. Mais ce n'est pas dans nos habitudes de prendre la solution de facilité. Pour ce faire nous avons cumulé les séances (rarement en présentiel), échanges et informations avant chaque exercice, pour permettre de garder autant que possible lesdits exercices, tout en respectant les aspects sanitaires au moment donné, le respect des personnes à risques et minimiser le risque encouru par nos sapeurs.

Les divers cours ECA sont passés par les mêmes problématiques, tous les cours annulés au fort de la pandémie. Par la suite, il s'est avéré clair que la reprise serait synonyme de beaucoup d'efforts tant professionnels que pour les exercices du SDIS. L'ECA n'a donc gardé que les cours les plus importants donnant certains droits (chef d'intervention, APR ...) pour ne pas surcharger nos sapeurs. Ceci s'est fait ressentir en passant de 90 jours pour environ 800h de formation ECA en 2019 à 29 jours et 410 heures en 2020.

Le nombre de jours de cours suivis et la formation de nos sapeurs a pris un coup de frein durant cette année. Mais je crois qu'il est possible d'affirmer que malgré les circonstances, nous avons rempli notre mission, soit garantir un niveau de formation relativement bon et permettre de garder les connaissances au plus haut pour une sécurité optimale des concitoyens lors des diverses interventions tout en garantissant la sécurité de nos intervenant. Preuve en est, aucune contamination interne au SDIS n'est à déplorer.

Matériel et logistique

Véhicule CI

Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule de chef d'intervention. Un ŠKODA / KAROQ SportLine DSG 4x4. Ce véhicule permet de garantir les permanences des chefs d'intervention jour/nuit.

Entre l'achat du véhicule au garage AMAG Noville et l'aménagement pompier par l'entreprise Feumotech le prix est de CHF 62'000. Son financement s'est effectué par le biais d'un leasing sur 48 mois.



Matériel

Le SDIS du Haut-Lac a effectué avec l'ECA 36 bons d'échange de matériel ou de réparation pour un montant de CHF 87'949 (modification ou réparation des véhicules inclus).

Nous avons eu un contrôle de tout le matériel électrique par une entreprise agréée afin que nous puissions travailler en toute sécurité.

Les génératrices, les ventilateurs et la tronçonneuse ont été modifiés pour passer au carburant ASPEN. Ce carburant est plus écologique.

Conclusion

2020, année marquée par l'arrivée d'un nouveau paramètre, la pandémie. Le vendredi 13 mars 2020. Les autorités fédérales ont annoncé différentes mesures en lien avec ce virus et chacune et chacun a été de près ou de loin impacté par les multiples décisions prises depuis lors.

Au niveau cantonal, un Etat-major de conduite a été constitué sous la responsabilité de M. Denis Froidevaux (EMCC). Cette entité a donné le rythme depuis lors et s'est assuré de garantir la partie opérationnelle des SDIS. De notre côté, nous avons dû communiquer tous les jours l'évolution des effectifs et dès la rentrée du mois d'août ces renseignements ont été obtenus directement auprès du logiciel ProSDIS.

De plus, l'EM s'est réuni aussi souvent que nécessaire, soit en vidéoconférence ou en présentiel pour prendre les meilleures décisions pour l'ensemble des sapeurs-pompiers et également pour garantir la partie opérationnelle. Aujourd'hui, je tiens à relever l'excellente collaboration de tous les

acteurs dans le respect des consignes reçues. Savoir s'adapter et prendre des décisions sont des maîtres mots des sapeurs-pompiers.

Du côté de la gestion financière, l'ECA ayant maintenu ses engagements, les impacts en lien avec la pandémie sur les différentes activités du SDIS ont pour conséquence une diminution des coûts. Le montant par habitant s'élève à CHF 20.34 pour l'année 2020 (CHF 23.10 pour 2019). Ce montant ne comprend pas le poste « loyer » de la caserne.

Enfin, il est de mon devoir de mettre en avant l'excellent travail accompli depuis de nombreuses années par l'ensemble des membres du SDIS. Ceci a permis de pouvoir s'adapter rapidement aux changements subis depuis ce fameux 13 mars 2020. Par contre, nous nous devons de continuer de regarder au loin et de poursuivre un développement harmonieux avec l'aide de tous les acteurs en lien avec la sécurité, ceci dans le but de pouvoir affronter les prochains défis.

Au final, mes pensées vont envers les gens touchés de près ou de loin par le COVID-19.

Prenez soin de vous et soyez bienveillants.

Le Commandant du SDIS

Maj Yves Dubuis

DICASTERES DE M. REYNALD DAENZER, MUNICIPAL

FORMATION – JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Etablissement primaire et secondaire Villeneuve-Haut-Lac

A la rentrée scolaire du 24 août 2020, 150 élèves issus de notre commune ont repris les cours au sein de l'établissement scolaire du Haut-Lac. Notre collège abrite deux classes, une pour les 3P et l'autre pour les 6P.

89 élèves vont en classe à Villeneuve, 16 à Roche, 21 à Rennaz, 3 à Chessel et 21 à Noville.

Comme à l'accoutumée, lors de chaque rentrée scolaire, des problèmes avec Car Postal surgissent. Il nous faut toujours deux, voire trois séances avec ce transporteur afin de les résoudre.

A Rennaz, une personne a été engagée afin d'accompagner les élèves entre l'arrêt du bus et l'école. Pour rappel la sécurité des élèves lors des transports incombe au transporteur et non aux communes.

La cantine, qui a été déplacée du collège Lac dans une salle de l'église catholique, voit de plus en plus d'élèves la fréquenter. Nous avons dû également prévoir un endroit pour les pique-niqueurs.

Le nouveau prestataire concernant les repas donne satisfaction. Nous avons toutefois dû intervenir à plusieurs reprises concernant notamment le choix des menus proposés à nos élèves.

Pour la rentrée 2021, vu le nombre grandissant d'élèves à scolariser, 7 pavillons scolaires devront être installés (quatre à Villeneuve et trois à Roche.)

Nous attendons avec impatience la construction de notre nouveau collège.

Deux séances se sont déroulées en 2020 concernant l'ASPHIL. Le CODIR s'est réuni à de très nombreuses reprises. Une architecte a été engagée pour nous accompagner dans la suite de nos travaux. Son 1^{er} mandat est la construction des 7 pavillons scolaires.

RIVES ET COURS D'EAU – PORTS – PLAGES

Port du Vieux-Rhône

Généralités

- 9^{ème} année d'activité du Garde-ports, M. Yaël Saugy ;
- Rénovation du Roby (bateau), peinture refaite totalement (intérieure et extérieure), fibrage du plancher, changement du support du moteur, renforcement de l'étrave, antifouling, mise en place de 3 taquets supplémentaires (1 à l'avant, 2 à l'arrière) ;
- Rénovation des piliers du ponton de la plage des Grangettes ;
- Année bissextile, le Léman est descendu à 371.5m ;
- Pêcheurs: durant le semi-confinement, beaucoup de pêcheurs sont venus au Vieux-Rhône (jusqu'à 30 comptés un matin), principalement du Valais qui a fermé la pêche sur son

territoire. Les conséquences fâcheuses sont notamment des oiseaux blessés par des hameçons ou des fils, des hameçons dans les arbres, la détérioration d'arbres et de roseaux, de nombreux déchets laissés sur place, des véhicules parkés n'importe où et n'importe comment, etc. ;

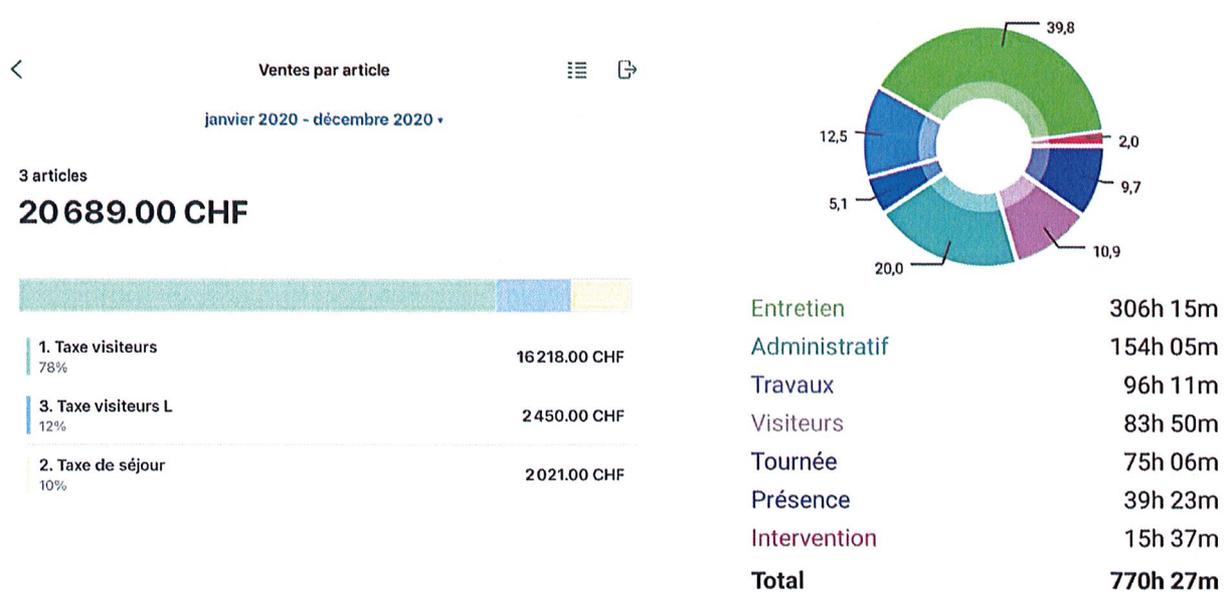
- Augmentation de la taxe visiteur de CHF 10.00 à CHF 12.00 par bateau et par nuit.

Faits importants au Vieux Rhône

- En janvier : dragage de l'entrée du chenal côté lac par la SAGRAVE ;
- 7 avril : pollution devant le chantier naval ;
- En juin : changement de la batterie du feu bâbord du Vieux-Rhône ;
- En octobre : accueil de bateaux de Clarens ;
- 20 novembre : 2 arbres sont tombés dans le chenal.

Visiteurs

Cette augmentation des nuitées (plus du double des années précédentes) est *a priori* due à la pandémie de COVID-19, qui a forcé les gens à rester en Suisse durant leurs vacances.



Port du Grand Canal

Une quarantaine de marches ont dû être changées sur les pontons. Deux faucardages ont été nécessaires afin d'endiguer la prolifération des algues.

Deux places ont pu être attribuées cette année.

Port de l'Eau Froide

Deux interventions durant la saison d'été afin d'éliminer des bois flottants remontant du lac suite à des orages.

Deux places libres ont fait deux heureux.

Plage de l'Empereur

Toujours autant de succès pour notre magnifique plage. Cette année, les baigneurs ont mieux respecté cet endroit magique.

Plage des Grangettes

Trois ans de tractations auront été nécessaires avec la Direction générale de l'environnement (DGE) pour renouveler la concession pour le maintien de l'aménagement nautique sur le domaine public cantonal de la plage des Grangettes. Cette concession porte sur le terre-plein, le mur de protection, le ponton pour baigneurs, le slip de mise à l'eau ainsi que les bouées délimitant la zone de baignade.

Cours d'eau

Canal du Haut Lac

La creuse du canal du Haut Lac est terminée sur les communes de Noville et de Rennaz. Elle se poursuit en direction de Roche en bordure de la H144 ; le tracé se prolongera sous l'autoroute et la voie du chemin de fer.

Durant les trois premières années suivant la creuse, les frais d'entretien du Canal du Haut Lac seront supportés par la Direction générale de l'environnement (DGE). Il incombera ensuite aux communes d'entretenir le lit et les bordures du cours d'eau. L'Etat participera aux frais d'entretien à hauteur de 64 %. A ce jour, nous ne savons pas encore à quelle date la commune devra reprendre son entretien. Pour rappel, ce canal a été constitué par décisions du Conseil d'Etat du 14 août 2009 en vue de la protection contre les crues, de l'évacuation des eaux de Roche, notamment celles de la H144.

Vu les nombreuses difficultés rencontrées lors des travaux on peut s'attendre à une augmentation de notre participation sur le coût total.

Canal de Pra Riond

Depuis maintenant trois ans, il incombe à la commune de Noville d'entretenir ce canal, tant son lit que les talus. Nos employés y consacrent environ 200 heures par année. L'Etat nous rembourse, comme ce sera le cas pour le canal précité, 64% des frais engendrés (heures des employés-location de retro etc).

GESTION – TRI DES DECHETS

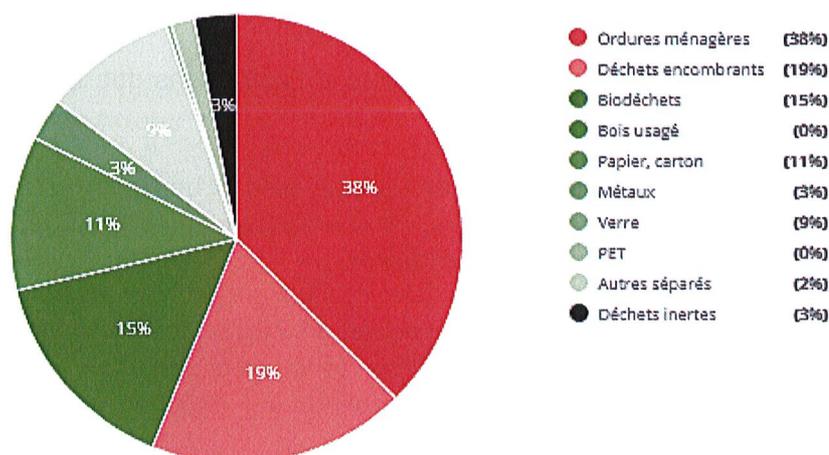
Déchèterie

Nous avons la chance de bénéficier d'une déchèterie ouverte 6 jours sur 7, 14 heures par jour. Si nous ne voulons pas passer à une déchèterie ouverte seulement quelques heures par semaine avec un surveillant, il est impératif que chaque citoyen de notre commune joue le jeu du tri. En effet, les employés communaux passent trop d'heures pour trier ce qui n'a pas été mis dans les bons containers (ferraille dans les verres – bouteilles dans le papier – langes dans le pet, etc). A titre d'exemple la SATOM facture 85 francs la tonne pour les déchets verts propres. Si ceux-ci sont souillés par d'autres matières, le plus souvent par du plastique, le tarif monte à 125 francs.

Un nouveau système de collecte de déchets alimentaires, « GastroVert, » a été mis en place dans la commune début octobre 2020. Ce concept offre une solution qui garantit aux Municipalités une valorisation optimale des détritits alimentaires dans une démarche respectueuse de l'environnement. Il contribue à diminuer l'utilisation des sacs taxés, ainsi qu'à favoriser un meilleur remplissage des sacs grâce à une diminution des odeurs dues aux restes d'aliments. Il est à noter que les déchets alimentaires représentent 20 % de l'utilisation des sacs poubelles. Le traitement des ordures ainsi collectées amène à la production de biogaz, d'énergie électrique verte et de compost.

En adhérant à ce concept, la commune se met en conformité avec la loi fédérale sur l'élimination des déchets, qui mentionne que tous les détritits valorisables doivent être collectés séparément et faire l'objet d'une valorisation spécifique. De plus, le montant facturé par la SATOM à la commune pour l'élimination des déchets urbains passera de CHF 110.- à CHF 70.- la tonne. On peut ajouter que les utilisateurs de Gastrovert sont satisfaits de ce nouveau système de collecte.

▼ 2020 : Répartition déchets en [%]



Taux de collecte séparée : 40.8 %

DICASTERES DE M. ROLAND MOOSER, MUNICIPAL

POLICE

La gendarmerie est chargée d'effectuer régulièrement des patrouilles sur tout le territoire de la commune (routes ouvertes au trafic comme sur les routes agricoles) et des contrôles radar ont lieu chaque mois à la route de la Porte du Scex, aux Fourches, à la route d'Evian et au chemin du Battoir avec un taux d'excès de vitesse 3 fois moins élevé que la moyenne cantonale.

Tous les 3 mois, nous analysons avec le responsable du poste de gendarmerie de Villeneuve la main courante (nombre de délits, incivilités, forfaits, vols, infractions etc.).

De 2016 à 2019, il y a eu une diminution de 9% des problèmes. En 2020, le nombre d'altercations, d'incivilités, de cambriolages, d'agressions, d'accidents de la route et d'autres délits a augmenté de 20% dans notre commune. Selon la gendarmerie, cette situation est un effet secondaire de la pandémie qui s'est traduit par un comportement plus agressif des gens. Cela se concentre surtout dans le quartier des Fourches (commerces, garages, restaurants, etc...) et au camping des Grangettes (trouble de la tranquillité).

Le coût de la facture policière varie d'une année à l'autre sans que nous puissions avoir une explication du canton sur ces fluctuations.

L'introduction du concept police-population n'a pas suscité beaucoup d'intérêt de la part des habitants de la commune. Dans une petite communauté comme la nôtre, chacun fait un peu attention à l'autre et à ce qui se passe à l'extérieur.

Pour le stationnement, apparemment, les conducteurs respectent nos nouvelles règles là où des panneaux d'interdiction ont été posés. Mais avec l'augmentation de visiteurs motorisés (accroissement dû à la pandémie), les gens découvrent leur région au lieu d'aller à l'étranger et la tendance au parking sauvage s'est accrue.

Notre préposé au contrôle du stationnement a fort à faire avec une légère augmentation de son activité.

CONSTRUCTIONS

La cadence de mises à l'enquête et autorisations n'a pas ralenti en 2020. Près de 40 dossiers ont été examinés par le bureau technique malgré le fait que des projets ont été soit annulés ou reportés, (effet du ralentissement économique dû à la pandémie) en particulier aux Fourches.

Madame N. Juarez, notre géomaticienne a vérifié la conformité des projets, la mise en route des constructions et le suivi de leur réalisation dans le cadre du respect de la loi sur les constructions et par des contrôles inopinés sur les chantiers.

6 permis de construire CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière de constructions) ont été délivrés en 2020.

La commission de police des constructions a contrôlé la conformité de :

- 1 immeuble au chemin des Bousses.
- 3 villas (2 nouvelles constructions, 1 à Noville au Chemin des Praillons et 1 à Crebelley et 1 réfection/transformation aux Grangettes) et a délivré les permis d'habiter inhérents.

Pour leur disponibilité, leur expérience et leur engagement, nous remercions les membres de cette commission d'avoir pu effectuer les contrôles de conformité de ce bâtiment et des villas, ceci malgré la pandémie.

Pour information, un permis de construire est valable deux ans et peut-être prolongé d'une année, ensuite il est annulé.

En outre, il y a eu beaucoup de demandes pour de petites transformations et autres travaux ne nécessitant pas de mise à l'enquête mais uniquement une autorisation de la commune.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Battoir

Les façades avaient souffert et le bâtiment avait triste mine. La voirie a repeint les murs et boiseries et cela lui donne une nouvelle jeunesse.

Merci à toute l'équipe qui a fait un excellent travail pour ce rafraîchissement.

Le collège – réfection, assainissement énergétique et décarbonation

Comme annoncé dans le préavis de cette opération, les façades ont été recouvertes avec un crépi isolant qui évite une déperdition de la chaleur d'au moins 50%.

Toutes les fenêtres (maintenant en triplex), les cadres ainsi que les volets ont été changés tout en respectant l'identité de la bâtisse qui est inscrite en note 2 à l'inventaire cantonal des édifices à préserver.

Nous avons procédé à la réparation des différents escaliers en granit permettant d'accéder au collège qui étaient en mauvais état et des mains courantes vont être installées pour faciliter l'accès aux personnes âgées.

L'allée dans la cour a été recouverte de pavés filtrants qui permettent d'évacuer plus facilement l'eau de pluie en lieu et place du granit d'origine.

Des panneaux solaires qui couvrent nos besoins en énergie électrique ont été installés sur le toit. L'installation sera en fonction en 2021.

Le sol des combles a été isolé et coupe ainsi le pont de froid pour le 1^{er} étage et pour la classe du 2^{ème} étage.

Bilan : la facture du courant va baisser de manière substantielle et celle du gaz de manière appréciable car grâce à cette réfection, il y a moins d'entrée d'air dans le collège ; il est isolé.

Selon une dernière estimation, le budget devrait être respecté, mais nous n'avons pas encore reçu toutes les factures inhérentes.

Pour ces travaux, les adjudications se sont faites sur la base des prix d'au moins trois soumissions pour les postes importants (à prix égal = préférence aux fournisseurs locaux) et en tenant compte de la qualité des entreprises.

Projet du refuge de la Râpe des Tannes

Il a été reporté pour la nouvelle législature.



Temple

Le sol des combles a été isolé pour couper le pont de froid du plafond de la nef, du chœur et de la chapelle avec comme conséquence une diminution des besoins en chauffage.

Nous avons constaté que le parvis en béton se dégrade et nous prévoyons de remplacer ce sol par des pavés filtrants qui permettent d'évacuer efficacement les eaux de ruissellement et qui mettront en valeur l'édifice (budget estimé environ CHF 100'000.-).

Pour tous nos bâtiments communaux, il y a un budget annuel qui permet un entretien régulier de ces bâtisses afin de les conserver dans un bon état.

ROUTES, CHEMINS ET CHARRIERES – SIGNALISATION

Le projet de réfection des dessertes agricoles communales a été reporté de plusieurs mois suite au recours d'une société soumissionnaire contre le choix de la commune, - dicté par le bureau RWB mandaté pour ce dossier -, de l'entreprise adjudicatrice. C'est à ce dernier qu'échoit toutes les vérifications utiles à l'adjudication

La CDAP (cours de droit administratif et public) a rendu à fin novembre 2020 sa décision concernant cette affaire qui nous a obligés à faire un appel d'offre complémentaire sur les points litigieux et uniquement destiné aux soumissionnaires du premier appel d'offre.

Cela sera fait début janvier 2021, avec l'espoir de pouvoir commencer ces travaux de réfection des dessertes agricoles lors du second semestre.

En 2020, nous avons effectué plusieurs réparations sur nos routes pour boucher des nids de poules en particulier sur la route du Chatelet qui souffre d'une augmentation importante du trafic (bus, camions, voitures etc..) et la voirie comble régulièrement ceux des dessertes agricoles en attendant leur réfection.

Cimetière – Projet passage à piétons

Selon la DGMR (direction générale pour la mobilité et les routes), l'installation d'un passage à piétons se justifie que lorsque qu'il y a un important et régulier trafic de piétons, ce qui n'est pas le cas au cimetière.

TEMPLE ET CULTE

Entretien, voir sous la rubrique bâtiments communaux.

Malgré les restrictions dues au COVID, la paroisse a pu assurer un minimum de célébrations et événements (marche à l'Etoile avec recueillement à l'Eglise de Noville).

ECLAIRAGE PUBLIC

Des projets sont en cours avec Romande Energie pour améliorer l'éclairage de toute la commune ainsi que celui de la déchèterie, pour gagner en efficience (moins de pollution lumineuse). Il y aura également une diminution substantielle des coûts.

La réalisation est prévue en 2021.

TERRAINS COMMUNAUX

La problématique des sangliers sur le territoire communal ne faiblit pas, bien au contraire.

Jusqu'en 2014, il y avait 2 battues annuelles organisées dans la réserve des Grangettes. A cette époque, l'on dénombrait une trentaine de sangliers. Depuis 2014 les battues ont été interdites. Aujourd'hui ils seraient plus de 300 et les dégâts seraient passés de CHF 900.- à CHF 30'000.- par année.

A force de vouloir surprotéger cette réserve, la gestion du sanglier est devenue incontrôlable, tout comme la gestion des castors où désormais, nous n'avons plus le droit de toucher aux barrages dans les 3 canaux principaux, soit le canal du Haut-Lac, le canal de la Muraz, et le canal de Pra-Riond, (canal des pompes).

Pour la DGE biodiversité, il n'y a aucun souci, les terrains touchés par ces problématiques liés aux castors ou aux sangliers ne la dérange pas le moins du monde ; elle a de l'argent à disposition pour dédommager les cultures touchées. C'est beaucoup plus problématique pour les agriculteurs, maraîchers qui voient leurs plantations saccagées, inondées ou impraticables après le passage des sangliers et les retenues d'eau par les castors.

Et pour le reste, comme chaque année, le plus gros travail consiste en l'entretien des nombreux fossés de notre territoire, curage et fauchage de l'herbe aux abords, pour ainsi faciliter, si possible !, l'écoulement des eaux. Merci à toute l'équipe de la voirie.

VIGNES

La vendange s'est déroulée dans de bonnes conditions, le jeudi 24 septembre, et c'est sous un beau soleil que les vendangeuses et vendangeurs ont récolté 692 kg de raisin à 75 °Oe, millésime 2020.

Je profite par ces quelques lignes de remercier notre vigneron tâcheron M. Daniel Allamand pour l'excellente collaboration et le travail fourni tout au long de l'année, ainsi que toute l'équipe de vendangeuses et vendangeurs pour le travail et la bonne humeur qui a régné cette journée.

Une journée vente de vin et sapins de Noël s'est tenue le 17 décembre 2020 ; le moment convivial habituel n'a malheureusement pas pu être organisé, COVID oblige.

À la suite du contrôle suisse du commerce des vins, nous avons dû modifier l'étiquette de notre bouteille. Nous avons augmenté la taille de police de caractère de la contenance à une hauteur de 4 mm. comme le prévoit la législation en vigueur.

FORÊTS

Faits marquants

Le début de l'année a été marqué par la pandémie du COVID-19. Les acheteurs de peupliers ont suspendu leurs activités, soit parce qu'ils se trouvaient dans des régions fermées à tous transports, soit à cause de la fermeture des frontières. Seule une partie des bois débardés a été évacuée en scierie. Le solde des bois sur les places de dépôt sera déchiqueté et utilisé pour le chauffage à distance du Haut-Lac.

Le marché du peuplier reprend difficilement et les ventes se font au coup par coup.

Exploitations

Poursuite des exploitations de peupliers avec la collaboration d'une entreprise privée au bord du Rhône, (Les Recrues).

Les bois de faible diamètre sont laissés en tas sur le parterre de coupe. Les chablis, (arbres cassés ou renversés par le vent) ont été façonnés pour libérer des chemins ou des lisières à divers endroits sur notre territoire (bord du Rhône, Delèze, Crebelley, Pré de Court).

Le total des exploitations de bois pour 2020 : 615m³

Soins culturaux

Plus de 5'992m² ont été entretenus sur diverses parcelles de la commune.

Ilots de sénescence

Au bord du Rhône et à l'Île de la Praille, il y a 6 îlots de sénescence. Cela représente une surface de 10.95 hectares qui ne peuvent être touchés.

SERVICE DES EAUX

Un des principaux objectifs du service des eaux est d'avoir un minimum de fuite sur tout le réseau communal, vu que nous achetons le 100% de notre eau.

Deux entreprises permettent à atteindre cet objectif au mieux.

Il y a l'entreprise **Hinni**, qui s'occupe du contrôle de la bonne fonctionnalité de nos bornes hydrantes et de leur entretien.

Et il y a l'entreprise **Corelltech**, qui est spécialiste dans la recherche de fuites sur notre réseau d'eaux potable.

A elles deux, ces entreprises améliorent grandement l'efficacité de notre réseau afin que nous soyons encore plus performants pour diminuer l'écart entre l'achat et la vente de notre eau.

La consommation moyenne en eau potable se monte pour 2020 à 14'757m³ par mois. Le total de la consommation de l'année 2020 est de 177'087 m³.



EPUDEHL
M. Ferdinand Barmettler
Case postale 36
1845 Crebelley-Noville

Vevey, le 12.11.2020

RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES ET CHIMIQUES N° 11224-1

Echantillon(s) prélevé(s) le 03.11.2020, par EPUDEHL

Analyse no 84017

Point de prélèvement : 1105 / Réseau d'EPUDEHL / **Commune de Roche** / Roche

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Normes méthode
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	6	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	n.d.	ISO 9308-1
MOP-00183	Entérocoques [CFU/100 mL]	n.d.	

Analyse no 84018

Point de prélèvement : 1106 / Réseau d'EPUDEHL / **Commune de Chessel** / Chessel

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Normes méthode
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	21	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	n.d.	ISO 9308-1
MOP-00183	Entérocoques [CFU/100 mL]	n.d.	
MOP-00855	Conductivité à 25 °C [μ S/cm]*	264	ISO 7888

Analyse no 84019

Point de prélèvement : 1107 / Réseau d'EPUDEHL / **Commune de Noville** / Noville

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Normes méthode
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	n.d.	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	n.d.	ISO 9308-1
MOP-00183	Entérocoques [CFU/100 mL]	n.d.	
MOP-00032	pH à 20°C [-]	8.1	ISO 10523
MOP-00855	Conductivité à 25 °C [μ S/cm]*	262	ISO 7888
MOP-00147	Turbidité [NTU]	0.14	ISO 7027-1
MOP-00116	Dureté totale [°f]*	12.2	
MOP-00116	Dureté carbonatée [°f]*	13.5	ISO 9963-1
MOP-00116	Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ /L]*	164.1	
MOP-00179	Calcium [mg Ca/L]	40.4	ISO 14911
MOP-00179	Magnésium [mg Mg/L]	5.1	ISO 14911
MOP-00179	Sodium [mg Na/L]	0.3	ISO 14911

Page 1/3

Analyse no 84019 (suite)

Point de prélèvement : 1107 / Réseau d'EPUDEHL / Commune de Noville / Noville

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Normes méthode
MOP-00179	Potassium [mg K/L]	0.2	ISO 14911
MOP-00510	Carbone organique total [μ g C/L]	254	ISO 8245
MOP-00052	Sulfates [mg SO ₄ /L]	7.3	ISO 10304-1
MOP-00052	Nitrates [mg NO ₃ /L]	1.6	ISO 10304-1
MOP-00052	Chlorures [mg Cl/L]	0.9	ISO 10304-1
MOP-00052	Nitrites [mg NO ₂ /L]	n.d.	ISO 10304-1
-	Ammonium [mg NH ₄ /L]*	<0.020	
-	Aspect [-]*	limpide	

Analyse no 84020

Point de prélèvement : 1108 / Réseau d'EPUDEHL / Commune de Rennaz / Rennaz

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Normes méthode
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	4	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	n.d.	ISO 9308-1
MOP-00183	Entérocoques [CFU/100 mL]	n.d.	
MOP-00855	Conductivité à 25 °C [μ S/cm]*	280	ISO 7888

Analyse no 84021

Point de prélèvement : 1109 / Réseau d'EPUDEHL / Rotzérane / Roche

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Normes méthode
MOP-00963	Légionelles [CFU/L]*	90	ISO 11731

Analyse no 84022

Point de prélèvement : 1110 / Réseau d'EPUDEHL / Commune de Villeneuve / Villeneuve

ID Méthode	Paramètre	Résultat	Normes méthode
MOP-00073	Germes aérobies mésophiles [CFU/mL]	50	ISO 6222
MOP-00156	Eschérichia coli [CFU/100 mL]	n.d.	ISO 9308-1
MOP-00183	Entérocoques [CFU/100 mL]	n.d.	
MOP-00855	Conductivité à 25 °C [μ S/cm]*	346	ISO 7888

Les résultats sont rendus selon la procédure de revue des demandes et des règles de décision pour les prestations des laboratoires. La référence réglementaire est l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).
n.d. = non décelé

Conclusion :

Les résultats sont conformes à l'OPBD. Pour les entérocoques, le résultat est conforme aux prescriptions du canton (méthode analytique différente de l'OPBD, mais validée par l'Office de la Consommation du canton de Vaud).

Il est important de relever que notre eau potable ne contient aucun micropolluant ni aucun pesticide.

EPURATION

L'entreprise Swisscom nous a informé que le réseau 2G ne sera plus en fonction fin 2020, ce qui signifie qu'au niveau du canal de Pra-Riond où nous avons 2 pompes, les alarmes ne fonctionneront plus. Nous avons procédé à l'échange de ce système : (TC MOBILE I/O X200-4G) relais SMS et module de signalisation etc...

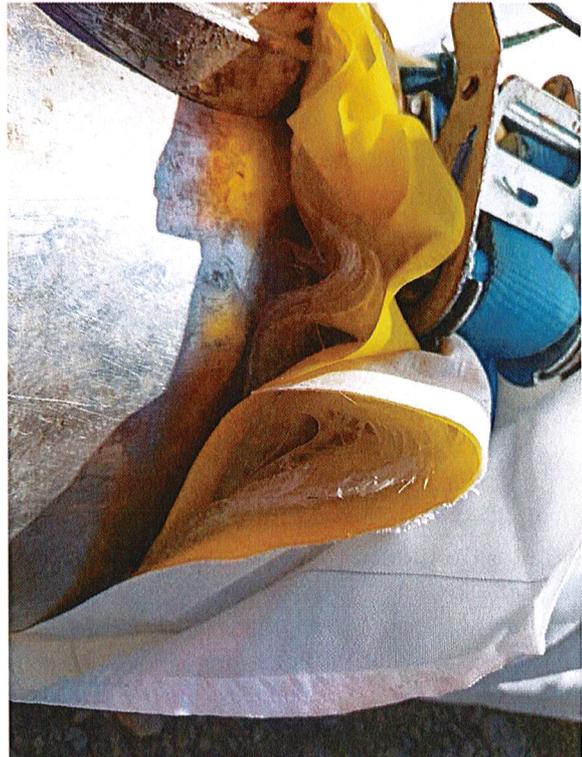
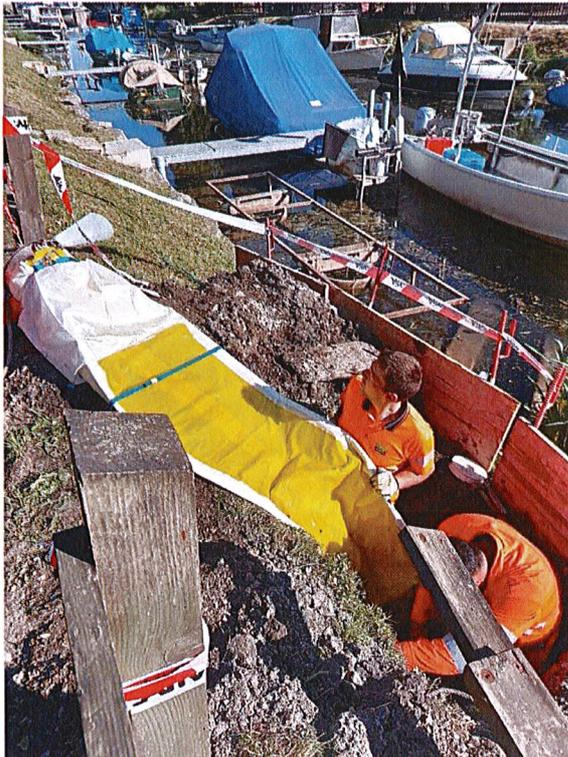
C'est l'entreprise ADPM services à Vouvry qui s'est chargée de ces modifications pour un montant de CHF 933.-

A la suite de la construction de 2 villas jumelles sur la parcelle 544 au chemin des Boussets, nous avons procédé au remplacement de 2 conduites d'une longueur de 50 mètres, une pour les eaux usées (en PP SN8) et l'autre pour les eaux claires. Ces 2 conduites ont été bétonnées au vu de la faible profondeur et de l'emplacement de celles-ci. Le coût total de ces travaux s'est élevé à CHF 22'743.-

Une autre problématique sur notre territoire s'est révélée. Par suite du curage de la conduite d'eau claire en béton, d'un diamètre de 500mm et d'une longueur de 90 mètres, qui se trouve sous la station SHELL, il s'est avéré qu'elle était défectueuse. Comme nous ne pouvons pas creuser pour changer les différentes pièces, nous avons procédé à un appel d'offres pour y remédier.

C'est l'entreprise AITV à Villeneuve qui nous a proposé la réhabilitation de cette conduite par chemisage et pose d'une gaine tissée en fibre de verre et résine polyester avec durcissement aux UV. Le montant total de ces travaux s'est élevé à CHF 29'947.05.-





Au niveau entretien des conduites d'eau usées, nous suivons chaque année de près quelques endroits sur la commune où nous sommes en faible pente.

DICASTERES DE MME CORINNE BALLIF GROGNUZ

OFFICE DE LA POPULATION

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2020: 1'187 HABITANTS

107 arrivées

117 départs

dont 15 naissances et 8 décès

En outre, il y a sur le territoire communal, 86 propriétaires de chiens.

NATURALISATIONS

En 2020, nous avons reçu 3 demandes de naturalisation s'étendant à 5 personnes.

SECURITE SOCIALE – SANTÉ PUBLIQUE

- L'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a donné son autorisation à exploiter, dès le 15 février, la *garderie "Aux Petits Pas"* à la Mouniaz, rue du Simplon 21 à sa directrice et exploitante Madame Sandrine Desgalier. Cette institution est ouverte le matin, à midi et l'après-midi. Le nombre maximal est de 19 places, 5 pour des enfants dès la naissance et jusqu'à 18-24 mois et 14 pour des enfants âgés de 18-24 mois jusqu'à l'âge d'entrée en scolarité obligatoire.

- Sur le front de *la pandémie causée par le (la) COVID-19*, la Commune a suivi les recommandations transmises par le Corps préfectoral et relayées par Madame Patricia Dominique Lachat, Préfète de notre district. Toutes les personnes âgées de 75 ans et plus ont reçu un courrier daté du 23 mars les informant des mesures prises par la Municipalité, leur rappelant les recommandations faites aux personnes considérées à risque et leur transmettant les numéros de téléphone du greffe municipal et des différentes permanences téléphoniques à leur disposition ainsi que les sites Internet de référence. D'autre part, des personnes bénévoles se sont annoncées spontanément auprès de la Commune afin de proposer des services tels qu'effectuer des courses ou promener les chiens. Madame Vuillemin, secrétaire municipale, a également apporté de l'aide en réalisant des emplettes pour quelques personnes. La municipale en charge des affaires sociales a joint par téléphone une trentaine d'habitants vivant seuls pour prendre de leurs nouvelles ; tous ont dit bien se porter et avaient un proche - famille, voisin,... - sur qui ils pouvaient compter pour faire leurs achats et s'occuper d'eux.

- D'autre part, les deux brefs épisodes caniculaires de cet été 2020 n'ont cette fois pas nécessité la mise en oeuvre du *"plan canicule"* édicté par le canton. Nos aînés ont néanmoins reçu au mois de mai le traditionnel courrier de la Commune avec les recommandations d'usage en cas de fortes chaleurs et les numéros de téléphone utiles en cas de besoin.

- Si la première vague de la pandémie au printemps a épargné nos *trois EMS d'Aigle, des Diablerets et de Bex* - seuls 2 collaborateurs testés positifs et aucun résident -, il n'en a pas été de même en

automne durant la deuxième vague. Ce sont en effet 8 résidents à Aigle et 16 collaborateurs qui ont été atteints par le coronavirus et on a compté 6 décès dus à une grande fatigue suite au COVID-19 chez les aînés. À Bex, ce sont en tout 55 résidents qui ont été touchés et 8 sont décédés. Parmi les collaborateurs, une quarantaine d'entre eux ont contracté le COVID-19. Enfin, aux Diablerets, un seul résident a attrapé la maladie et 4 collaborateurs ont dû être testés.

Une visite de l'HPCI (cellule "Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection" du CHUV) a eu notamment lieu à Bex; elle a pu constater que tous les protocoles de protection sanitaire mis en place par l'EMS étaient corrects.

À la mi-décembre, la situation était stabilisée, il n'y a plus eu de nouveaux cas.

- Le lancement du *concours d'architecture pour le nouvel EMS de Bex* a été officiellement lancé le 15 mai et le délai de remise des projets fixé au 18 septembre. 34 dossiers sous couvert d'anonymat ont été rendus. Un jury de 14 professionnels et non professionnels a été constitué ; il s'est réuni durant 3 journées de séances : les 7 et 8 octobre ainsi que le 4 novembre.

En tout, cinq prix ont été délivrés et le lauréat du concours est "Counson architectes sàrl" à Nyon associé à l'architecte-paysagiste "La Touche verte - Junod" à Genève.

Le vernissage de l'exposition des projets a eu lieu le mardi 8 décembre et l'exposition a été ouverte au public jusqu'au vendredi 18 décembre.

- Afin de pallier le manque de solutions *d'accueil parascolaire* pour les enfants scolarisés à Chessel, Rennaz et Noville, le réseau "Enfants Chablais", suite à l'appel de ces communes, a proposé d'accueillir ces élèves à l'UAPE "La Cédille" à Roche pour la rentrée 2020-2021 et d'organiser le transport desdits élèves par l'entreprise Briatico, établie à Veytaux. Ceci a engendré des coûts supplémentaires dans les comptes de l'ARASAPE.

- Le mardi 25 août a eu lieu *l'Assemblée générale de dissolution de l'Association Hôpital du Chablais*, à l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz.

Pour mémoire, cette association était issue de l'union de l'Hôpital de zone d'Aigle et de l'Hôpital de Monthey en 1998 et avait notamment permis en 1999 de procéder à la répartition des activités médicales.

PROTECTION CIVILE

Le rapport du Commandant de bataillon Olivier Pittier et du Comité directeur de l'ORPC du District d'Aigle pour l'année 2020 relève l'activité exceptionnelle de l'Association. Il précise qu'elle n'aura jamais été autant sollicitée depuis sa création, suite aux événements survenus à cause de la pandémie : 2019 a en effet représenté un engagement de 2'575 jours de service alors que 2020 en a compté 9'314, soit un nombre de jours d'engagement multiplié par 3,6.

Les interventions de l'ORPC en faveur de la collectivité en 2020

- *Aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver*, du 9 au 22 janvier, dont les compétitions se sont déroulées sur les sites de Leysin, Villars et les Diablerets. Les missions principales ont été le montage et le démontage d'infrastructures, le transport de matériel et de personnes ainsi que la gestion de la circulation et du renseignement.

- *Aux National Winter Games de Villars*, du 23 au 26 janvier ; l'organisation a également participé au montage et démontage de diverses infrastructures afin de garantir les épreuves sportives ayant réuni 600 participants en situation de handicap mental.

- *Pour l'Académie de police de Savatan*, 10 astreints ont été mis à disposition le 14 janvier afin de véhiculer les diverses personnalités politiques pour la traditionnelle journée de l'an.

Les interventions en situation d'urgence en 2020

- *Coronavirus* : le lundi 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a prononcé l'état de nécessité et a décidé de mettre sur pied la Protection civile dans son ensemble pour renforcer le dispositif de protection de la population. Dès lors, l'Organisation a reçu l'ordre d'intégrer "le bataillon Est" composé de trois ORPC, Lavaux-Oron, Riviera-Pays d'Enhaut, Aigle, le but étant de mettre en commun toutes les ressources afin de garantir le personnel pour l'ensemble des partenaires en difficulté. Ainsi, la Protection civile vaudoise a été divisée en quatre régions.

Les missions ont été essentiellement du soutien dans les EMS, les hôpitaux, la Santé communautaire, les Centres de précarité, la Police cantonale et la gestion des affaires courantes de chaque ORPC. La Protection civile a été démobilisée le 3 juillet 2020 après avoir effectué plus de 4 mois d'engagement et environ 70'000 jours de service au niveau cantonal.

Au mois d'octobre, la deuxième vague de la pandémie a obligé le Conseil d'Etat à mobiliser à nouveau la PC et au moment où vous lirez ce rapport, elle sera probablement encore engagée au soutien de la population.

- *Crue du Rhône* : samedi 3 octobre, suite à de fortes précipitations, un gros risque de débordement était à craindre. La PC a été mobilisée afin de déclencher le « Plan Rhône » qui a pour but de mettre en préalerte toutes les entreprises à risques afin qu'elles puissent se préparer à évacuer si nécessaire.

Création de l'Association intercommunale de l'ORPC du district d'Aigle

Le 27 août aux Diablerets, les membres de l'Assemblée régionale ont accepté à l'unanimité d'adopter la création de *l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district d'Aigle*, d'en adopter *les statuts* et de fixer leur entrée en vigueur le 1er juillet 2021.

Ces documents (préavis municipal type et statuts) seront soumis à l'étude d'une commission ad hoc dans chaque commune du district et devront être adoptés par leur Législatif d'ici au 31 mars 2021 afin qu'ils puissent encore être approuvés par Mme Béatrice Métraux avant le 1er juillet 2021.

Enfin, à une question posée par un membre de l'Assemblée, Monsieur le Commandant Olivier Pittier a précisé que la crise sanitaire liée au COVID-19 représentait une situation d'urgence et que les prestations fournies ont été mises à la charge du Canton et de la Confédération. Il n'y aura donc aucune répercussion financière, pour ce qui est de la Protection civile, sur les communes.

AFFAIRES CULTURELLES – TOURISME

Au grand regret de la Commission culturelle et bien évidemment pour les raisons sanitaires que vous connaissez, nous avons dû renoncer à toutes les activités culturelles que nous avions prévues pour l'année 2020 : concerts de Pâques et de Noël, petits marchés gourmands, "la Suisse bouge... Noville aussi !"... Nous avons également, à l'instar du hameau de Crébelley, abandonné l'idée d'organiser "Les fenêtres de l'Avent", craignant que l'envie de se réunir pour partager un moment convivial par ces temps troublés ne provoque un attroupement trop important de personnes.

Côté tourisme, il n'y a rien à relever si ce n'est que la voirie a procédé à un petit entretien des sentiers pédestres et des pistes équestres par la taille des branches.

En outre, 16'470 nuitées ont été enregistrées en 2020 au camping des Grangettes ainsi qu'au port du Vieux-Rhône.

PARCS – CIMETIERE – PLACE DE SPORTS

Les employés communaux ont effectué les entretiens courants des deux parcs de Noville et Crébelley. Il n'y a pas eu de travaux particuliers durant 2020 à cause du COVID-19 et du fait que les terrains de jeux ont été fermés plusieurs mois. Seul un banc a été changé au parc de Noville.

Une nouvelle tondeuse et une débrousailluse ont par ailleurs été acquises.

REMERCIEMENTS

En conclusion, nous sommes heureux une fois encore d'exprimer notre reconnaissance à tous nos collaborateurs accomplissant leur travail avec conscience et efficacité et qui, malgré l'augmentation des tâches, assument leurs responsabilités avec compétence et dévouement. A relever que durant cette année, le personnel communal a toujours travaillé en présentiel et que personne n'a été malade.

CONCLUSION

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité demande à votre autorité de bien vouloir lui donner décharge pour sa gestion relative à l'année 2020 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre écoulé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :



Pierre-Alain Karlen



la secrétaire :



Laurence Vuillemin

27.05.2021/MUN/lv-sp